



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 1/20/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS  
ENTRANT EN VIGUEUR AUJOURD'HUI EN VUE DE PROTÉGER LES NEW-  
YORKAIS TRANSGENRES CONTRE LA DISCRIMINATION**

*En octobre 2015, le Gouverneur Cuomo est devenu le premier dirigeant au pays à mettre en place de nouvelles réglementations dans tout un État visant à interdire le harcèlement et la discrimination fondée sur l'identité sexuelle, l'état de transgenre ou la dysphorie sexuelle*

*On peut voir les nouvelles réglementations [ici](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la Division des droits de l'homme de l'État de New York a adopté de nouvelles réglementations interdisant la discrimination et le harcèlement à l'endroit des transgenres. Les réglementations entrent en vigueur aujourd'hui, et affirment que les transgenres sont protégés par la loi sur les droits de l'homme de l'État. Tous les employeurs publics et privés, les fournisseurs de logements, les entreprises, les créanciers et autres devraient savoir que la discrimination contre les transgenres est illégale et qu'elle ne sera pas tolérée où que ce soit dans l'État de New York.

Ces réglementations ont été présentées par le Gouverneur Cuomo en octobre – c'était la première fois qu'un gouverneur mettait en place des réglementations dans tout un État dans le but d'interdire le harcèlement et la discrimination fondée sur l'identité sexuelle, l'état de transgenre ou la dysphorie sexuelle.

« Nous envoyons aujourd'hui un message clair : New York ne tolérera pas la discrimination contre les transgenres, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Il est intolérable de permettre le harcèlement ou la discrimination à l'endroit de qui que ce soit, et la communauté transgenre a été durant beaucoup trop longtemps reléguée à une catégorie de second rang. C'est une question de justice fondamentale, et je suis fier que New York continue à ouvrir la voie. »

L'État de New York possède une longue histoire de la protection des droits des personnes transgenres dans le cadre des dispositions de la Loi sur les droits de l'homme. L'État de New York a été le premier État au pays à adopter une Loi sur les droits de l'homme contre la discrimination. La Loi, promulguée en 1945, accorde à chaque citoyen « une chance égale de jouir d'une vie riche et productive. » Les personnes qui pensent avoir été harcelées ou avoir fait l'objet d'une discrimination

peuvent gratuitement déposer plainte auprès du tribunal de l'État ou de la Division de droits de l'homme de l'État de New York. Ces plaintes font rapidement l'objet d'enquêtes dans les bureaux régionaux de l'ensemble de l'Etat.

Dans le cadre de la loi d'État, la Division a l'autorité statutaire pour promulguer des réglementations interprétant la Loi sur les droits de l'homme. Les réglementations confirment que la Division des droits de l'homme acceptera et traitera les plaintes pour discrimination dans le cadre de la Loi sur les droits de l'homme fondées sur l'identité sexuelle, sur la base des catégories protégées du sexe et de l'incapacité, et qu'elle fournira des renseignements importants à tous les New-Yorkais sur la discrimination illégale contre les transgenres.

Si la Division détermine qu'il existe une cause probable de penser qu'un harcèlement ou qu'une discrimination se soit produit, le Commissaire aux droits de l'homme jugera l'affaire après une audience publique, et peut accorder un travail, un logement ou d'autres avantages, des paiements rétroactifs, des dommages-intérêts pour souffrance morale, des amendes et sanctions civiles, et aussi demander des changements de politique et une formation si approprié. Les amendes et sanctions civiles peuvent atteindre près de 50 000 \$ ou près de 100 000 \$ si la discrimination s'avère volontaire, gratuite ou malveillante. De plus, contrairement à la loi fédérale, les dommages-intérêts aux personnes ne sont pas plafonnés.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418